



Théâtre

Petit guide

à l'usage des
Associations Départementales OCCE

Théâtre Coopération Ecole

1. Partir à la rencontre d'une écriture



Avec Théâ, les enfants entrent en théâtre par le texte. Chaque année, un nouvel auteur ou une nouvelle autrice nous offre ses textes en partage : des pièces de théâtre

écrites pour un large public «dès l'enfance».

Pourquoi ?

Par sa qualité, sa construction dramaturgique, mais aussi par l'importance qu'il accorde au jeu (dans tous les sens du terme), le texte de théâtre jeunesse contemporain donne du sens à la pratique théâtrale et l'inscrit dans un cadre ouvert et structurant.

Comment ?

Publiées par les éditeurs spécialisés, les pièces de théâtre que nous abordons dans Théâ se prêtent à la lecture en classe, par l'adulte ou par les enfants eux-mêmes. Dans un second temps, un choix est effectué par la classe qui sélectionne un ou plusieurs extraits. Seuls ces fragments de texte seront travaillés au plateau.

Lien utile

Découvrez les auteurs Théâ sur le site :

<http://www.occe.coop/~thea/spip.php?rubrique10>

Pour contacter un auteur : k.tison-deimat@occe.coop



2. Travailler en classe entière, en coopération

La pratique coopérative du théâtre permet à la classe entière d'être présente au plateau. Chaque réplique, chaque personnage est pris en charge par un groupe d'enfants qui se répartissent la parole dans le jeu.



Pourquoi ?

La force et la sécurité offertes par le groupe permettent à chaque enfant de trouver sa place, avec et grâce aux autres. Tous peuvent ainsi faire l'expérience du théâtre et de la pratique artistique, tout en développant la confiance en soi et l'écoute de l'autre chers à la pédagogie coopérative.

Comment ?

Le travail coopératif du texte autorise beaucoup de liberté : répétition, découpage et partage des mots de l'auteur offrent des possibilités infinies. Les enfants, tous présents dans le jeu, accordent tous une égale importance à ce temps de création qui sollicite leur intelligence et leur sensibilité.

Lien utile

Une courte vidéo qui montre ce travail coopératif : <http://www.occe.coop/~thea/spip.php?rubrique6>



3. Un partenariat avec un ou une artiste

Théâ met chaque classe en relation avec unE artiste partenaire qui la guide et donne forme à son travail d'exploration théâtrale. Ce professionnel, engagé dans un processus permanent de création, nous apporte un regard et un savoir-faire uniques.



Pourquoi ?

L'éducation artistique nous appelle à la rencontre d'unE artiste professionnelLE qui assure à nos côtés les bases d'une approche sensible du texte. L'expérience de l'artiste, complémentaire de celle de l'enseignant, offre ainsi la garantie d'une découverte par chaque enfant de la poésie de l'espace, des corps et des voix.

Comment ?

L'artiste intervient dans l'école, entre 6 et 10 heures par classe. Dans chaque département, des compagnies théâtrales emploient des comédiens, metteurs en scène, danseurs ou marionnettistes avec lesquels les associations OCCE peuvent entrer en relation. Pour identifier les partenaires potentiels de votre région, demandez conseils aux A.D. déjà engagées dans Théâ ou aux membres du chantier national :

thea@occe.coop



4. Une rencontre avec d'autres classes

Bien que l'exploration théâtrale ne trouve jamais de forme définitive, il importe de valoriser le travail des enfants en leur offrant un temps de présentation publique sur un vrai plateau de théâtre.

Pourquoi ?



Afin que la coopération ne se limite pas au groupe-classe, la participation à une journée de rencontres théâtrales permet aux classes engagées dans Théâ de s'offrir leur travail les unes aux autres. Les différents textes de l'auteur entrent ainsi en résonance, et permettent aux enfants de percevoir la pluralité des approches et la cohérence d'une écriture.

Comment ?

Chaque classe donne à voir et à entendre une courte forme (maximum 10 minutes) dans des conditions techniques facilitantes (plateau de théâtre, éclairage, acoustique) et partage le fruit de son parcours artistique. Les lieux de créations (Centre Dramatiques Nationaux ou Régionaux) peuvent intégrer Théâ dans leurs missions de médiation en direction des publics scolaires. Pour une journée de rencontres, prévoir 3 à 5 classes avec pour chacune un temps de répétition au plateau le matin. Les classes qui ne sont pas en répétition peuvent participer à des ateliers (lecture, danse, théâtre) en lien avec des partenaires.



5. La formation des adultes

L'entrée dans Théâ, tant pour les animateurs que pour les enseignants, est facilitée par la participation à un temps de formation qui permet de découvrir les textes et la personnalité de l'auteur, et de nourrir le travail d'exploration théâtrale.

Comment ?

Chaque A.D. peut déléguer une ou plusieurs personnes (animateur, enseignant, artiste) à l'un des stages nationaux organisés par la Fédération Nationale. Des stages départementaux ou régionaux, d'une durée variable (1 à 4 jours) peuvent également être organisés. L'auteur choisi, ainsi qu'un ou plusieurs artistes partenaires, peuvent animer ces temps de formation toujours riches en découvertes.



Foire aux questions

Comment démarrer ?

En diffusant la «fiche projet» auprès des coopératives. De nombreuses A.D. organisent une première année Théâ avec deux ou trois classes volontaires seulement.

Pour tout renseignement, contactez Katell Tison-Deimat, animatrice nationale.

Qui paye quoi ?

Chaque A.D. décide de ce qu'elle veut financer ou laisser à la charge des coopératives engagées dans le projet : une ou plusieurs heures d'intervention artistique (entre 50 et 60 € / heure, sur facture Cie), le transport des classes et / ou la rencontre avec l'auteur (voir tarifs de la «Charte des auteurs» : <http://la-charte.fr/le-metier/rencontres/article/la-remuneration-des-rencontres-et>).

De quelle liberté dispose chaque A.D. ?

Dans le cadre souple qui est défini dans ce guide, chaque A.D. bénéficie d'une grande liberté : choix de l'auteur (parmi tous les auteurs de théâtre jeunesse édités), des artistes partenaires, des lieux des rencontres... Pour autant, un projet artistique ne peut se construire que dans un dialogue fécond avec chaque classe.

De quelle liberté dispose chaque classe ?

Selon les départements, la classe peut choisir en lien avec l'A.D. son partenaire artistique ainsi que le nombre d'heures d'intervention. Après lectures, elle choisit également le ou les fragments qu'elle souhaite travailler, et les formes artistiques qu'elle mettra en œuvre (jeu théâtral, danse, chant, marionnettes...).

Pour toute autre information : <http://www.occe.coop/thea>